



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

ANNUAIRE

DES OFFRES DISPONIBLES
EN MATIERE DE PREVENTION
ET DE LUTTE CONTRE
LE MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE



Dans le cadre du programme de prévention du mal-être agricole, la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur (MSA PA) et les Préfectures des Bouches-du-Rhône / Var / Alpes-Maritimes ont souhaité recenser les différentes actions et dispositifs pouvant prévenir ou agir sur le mal-être des agriculteurs (actions spécifiques agricoles et /ou de droit commun).

Ce recensement a été formalisé sous forme d'un annuaire qui permet de rassembler au sein d'un même outil, de la manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des actions et offres déployées sur les départements des Alpes Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

Cet annuaire s'articule autour des grandes problématiques de mal-être :

- Les problématiques économiques, administratives et juridiques ;
- Les problématiques liées à la vie professionnelle ;
- Les problématiques de santé physique ;
- Les problématiques de santé mentale ;
- Les problématiques liées à la vie privée et familiale.
- Une dernière catégorie rassemble par ailleurs les principaux dispositifs de coordination existants sur la thématique.

Cet annuaire s'adresse principalement aux partenaires et professionnels qui accompagnent des exploitants et salariés agricoles en difficulté afin de les aider à mieux les orienter vers les dispositifs adaptés. Il sera mis à jour une fois par an dans le cadre des travaux des comités départementaux.

01

Situation économique, administrative et juridique

(ex : problématiques d'accès aux droits, difficultés financières, etc)

Mesures pour répondre aux problématiques identifiées

A. Accompagnement pour faciliter l'accès aux droits sociaux

Rendez-vous prestations (MSA)

B. Dispositifs de soutien économique pour lutter contre la précarité

Aides financières sous conditions (MSA)

Paniers solidaires (MSA)

Dispositif de prise en charge partielle des cotisations (MSA)

C. Parcours d'accompagnement pour les personnes en situation de mal-être sur le volet administratif

Déclic (MSA)

D. Accompagnement en cas de crises conjoncturelles

Dispositifs spécifiques en cas de crises (MSA)

Aide dans le cas de crises climatiques (inondations, grêles, etc.) (DDTM)

E. Accompagnement pour lutter contre les problématiques économiques et structurelles de l'exploitation

Diagnostic global de l'exploitation (DDTM)

Dispositif AREA (DDTM)

F. Accompagnement économique, administratif, juridique et professionnel des exploitants

Accompagnement des exploitants agricole en difficulté (Solidarité Paysans)

G. Accompagnement et appui sur le volet juridique

Point-Justice (Ministère Justice)

02

Vie professionnelle

(ex : gestion de l'exploitation, réorientation ou diversification de productions, préparation de la retraite, préservation de ses capacités et de ses acquis, etc.)

A. Accompagnement pour faciliter le maintien du travail

Dispositif maintien en emploi (MSA)

Dispositif maintien en emploi (CAP EMPLOI)

B. Appui à la montée en compétence des exploitants et salariés

Accompagnement et formations à destination des exploitants (calamités, optimisation, déclaration, retraite) (Chambre agri.)

Accompagnement à l'installation du syndicat des Jeunes Agriculteurs
Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR)
Ateliers « coup de main connexion » ou « coup de pouce connexion »

C. Accompagnement pour prévenir et lutter contre l'épuisement professionnel

Offre de services sur « la prévention du stress » à destination des dirigeants, employeurs ou non, tous secteurs d'activités

Accompagnement action santé au travail (MSA)

Réunion de sensibilisation sur les risques psycho-sociaux (RPS) par la MSA PA
ESOPT (MSA)

Aide au répit non-salariés et salariés agricoles (MSA)

Offres des services de remplacement

Ateliers de l'Inclusion (MSA)

D. Appui à la reconversion ou réinsertion professionnelle

Dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP) (DDTM)

E. Accompagnement vers la retraite

Préparer sa retraite (MSA et chambre d'agriculture)

03

Santé physique

(ex : accident de vie / travail, arrêt maladie prolongé, handicap, addiction, trouble alimentaire)

04

Santé mentale

(ex : solitude, stress, tristesse / dépression)

A. Suivi et bilan de santé

Suivi en santé au travail des salariés agricoles (MSA)

Santé au travail des non-salariés agricoles (MSA)

Instant Santé (MSA)

B. Prévention et promotion de la santé

Education à la Santé Familiale (ESF)

Nutri'Déclic (MSA)

A. Soutien psychologique

Agri'écoute

Allo Agri

Dispositif « Mon Psy » (ARS)

Offre psychologique des centres médico-psychologiques (ARS)

Prise en charge de séances de soutien psychologique en articulation avec le dispositif « Mon Psy » (MSA)

Forfait diététicien et psychologue (MSA)

Offre de soutien psychologique dans les tribunaux de commerce (APESA)

Offre d'accompagnement juridique et psychologique de l'association Stop Burn Out

B. Prévention du suicide

3114 (Ministère Santé)

Dispositif Vigilans (ARS)

Dispositif ASMA (ARS)

Equipe mobile psychiatrie (ARS)

C. Dispositifs de formation en lien avec la prévention du suicide

Formation sentinelles «repérage crise suicidaire», «évaluation crise suicidaire» et «intervention crise suicidaire» (ARS, Codes et MSA)

D. Dispositifs de formation en lien avec la santé mentale

Premiers secours en santé mentale (PSSM)

E. Dispositifs de lutte contre les troubles d'addiction

CAARUD et CASPA

F. Dispositif de repérage des situations de mal-être / crise suicidaire

Réseau sentinelles agricoles (MSA)

05

Situation familiale & vie privée

(ex : pressions familiales, prise en charge d'une personne dépendante, divorces, décès, dépression)

06

Dispositif de coordination entre les acteurs

A. Soutien familial

Médiation familiale

Espaces rencontres

B. Soutien aux jeunes et adolescents

Maison des adolescents

C. Appui à la parentalité

Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

D. Accompagnement pour faire face à un accident de vie

Parcours « je me sépare », « perte d'un enfant » (MSA)

E. Accompagnement pour les personnes en situation de handicap et leurs proches

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

A. Entités de coordination sur le volet santé

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Dispositif d'appui à la Coordination (DAC)

B. Entités de coordination sur le volet médico-social

Communauté 360 (Ministère des Solidarités)

Cellule Ecoute et Vigilance (Conseil départemental du Var)

C. Entités de coordination sur le mal-être agricole

Parcours personnes en situation de mal-être (MSA Provence Azur)

Cellule pluridisciplinaire de prévention du « mal-être » agricole (MSA Provence Azur)

Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (DDTM)

Cellule départementale « Bien-être animal » (DDPP/GDS)

REAGIR (Chambre d'agriculture)

01

**Situation
économique,
administrative
et juridique**

A. Accompagnement pour faciliter l'accès aux droits sociaux

Rendez-vous Prestations

MSA Provence Azur

Thématique	Information, Accompagnement, Orientation
Public	Exploitants agricoles, salariés agricoles ou retraités
Objectif	Lutter contre les situations de pauvreté et de précarité en lien avec des problématiques de nonaccès aux droits
Descriptif	<p>Dispositif qui permet aux assurés agricoles (exploitants, salariés ou retraités) de faire valoir l'intégralité de leurs droits auprès de la MSA et de ses partenaires.</p> <p>Il est proposé par la MSA ou demandé par l'assuré lorsque sa situation rend nécessaire de faire un point complet sur l'état de ses droits sociaux : prestations légales et extralégales, de base et complémentaires, en santé, famille et retraite, ainsi que les aides diverses et l'offre de service de la MSA (aides au logement, prime d'activité, RSA, aide pour une complémentaire santé, couverture maladie universelle -CMU-C, retraite...).</p> <p>La MSA l'informe sur ses droits potentiels non encore ouverts et l'oriente, si besoin, vers des services internes ou des organismes externes.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Tout personnel de la MSA en contact avec le public peut être amené à proposer un rendez-vous Prestations MSA. Le conducteur de l'entretien peut par exemple, être : un travailleur social, un conseiller en protection sociale, un correspondant accueil, etc.
Où trouver cette offre ?	En agence locale au sein de la MSA Provence Azur : https://provenceazur.msa.fr/lfp/contact/points-accueil ou par téléphone au 04 94 60 38 38

B. Dispositifs de soutien économique pour lutter contre la précarité

Aides financières sous conditions

MSA Provence Azur

Thématique	Aides financières
Public	Tous les adhérents MSA
Objectif	Accompagner et soutenir les adhérents à toutes les étapes de leur vie
Descriptif	<p>La MSA Provence-Azur, dans le cadre des prestations extra-légales, peut accompagner les adhérents à toutes les étapes de leur vie. Ces aides peuvent concerner ;</p> <ul style="list-style-type: none">• La jeunesse (aide à la scolarité, permis de conduire, aide 1er logement,...) ;• La famille (crèche, aides à domicile, aide aux vacances, aides aux loisirs, séjours scolaires, ...) ;• La maladie ou le handicap (inaptitude au poste de travail, portage de repas, soins palliatifs, aide au remplacement, maintien en emploi,...) ;• Le maintien à domicile (aide à domicile, téléassistance, adaptation de l'habitat, portage de repas, maintien du lien social, aides aux fluides, soutien financier, amélioration de l'habitat. <p>En complémentent, la MSA Provence-Azur attribue des secours destinés à aider financièrement des adhérents dans l'incapacité de faire face à une dépense exceptionnelle ou susceptible de mettre en difficulté l'équilibre budgétaire du foyer.</p> <p>Cette aide nécessite une rencontre avec un travailleur social du secteur pour une étude adaptée à chaque situation. Il faut, pour bénéficier de cette aide, avoir un quotient familial inférieur à 1000 €.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Ces aides sont déployées par le service action sanitaire et sociale de la MSA Provence-Azur
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement complémentaire sur ces aides, vous pouvez consulter le site internet de la MSA PA : https://provenceazur.msa.fr/lfp/action-sociale/prestations-extra-legales ou contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 / secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr

Paniers solidaires

MSA Provence Azur

Thématique	Distribution d'aide alimentaire
Public	Tout public MSA en situation précaire
Objectif	Apporter un soutien alimentaire à des familles en situation de précarité et soutenir l'activité des exploitants agricoles
Descriptif	<p>Il s'agit d'un dispositif qui permet de venir en aide à la fois aux familles aux revenus modestes qui bénéficient ainsi de produits alimentaires frais et aux agriculteurs en difficulté économique (appui au développement de leur activité).</p> <p>En 2023, deux distributions sont prévues sur chaque département, une en juin et une en décembre.</p> <p>L'identification des personnes se fait par les travailleurs sociaux (file active, requête, appels téléphoniques, etc.).</p> <p>Sur chaque département, il existe plusieurs points de distribution de proximité. Les distributions se font aussi directement à domicile.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	L'Action sociale et sanitaire de la MSA Provence-Azur assure le pilotage du dispositif et Azur Expert Services assure la logistique et distribution dans le Var et les Alpes Maritimes et Drive Fermier assure la logistique dans les Bouches-Du-Rhône
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement sur cet accompagnement proposé par la MSA Provence Azur, il faut contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 / secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr

Dispositif de prise en charge partielle des cotisations

MSA Provence Azur

Thématique	Aides financières
Public	Exploitants agricoles MSA
Objectif	Soutenir des exploitants rencontrant des difficultés financières ou des variations de revenus risquant de compromettre le paiement de leur cotisation à l'échéance
Descriptif	<p>Il existe plusieurs dispositifs vous permettant de lisser vos paiements sur l'année ou de moduler vos versements :</p> <ul style="list-style-type: none">• La modulation de vos appels (mensualisation des cotisations, versement d'un à-valoir, une avance de trésorerie)• La mise en place d'un échancier de paiement• Une prise en charge partielle des cotisations sociales• Une remise des majorations et pénalités de retard
Partenariats / professionnels intervenant	Service cotisation de la MSA Provence Azur
Où trouver cette offre ?	Pour plus de renseignements sur ces dispositifs et connaître les modalités de prise en charge, nous vous invitons à contacter votre MSA ou consulter le site : https://provenceazur.msa.fr/lfp/web/msa-provence-azur/exploitant/aides-au-paiement-des-cotisations

C. Parcours d'accompagnement pour les personnes en situation de mal-être sur le volet administratif

Programme Déclic	
MSA Provence Azur	
Thématique	Accompagnement, orientation
Public	Adhérents MSA en situation de fragilités confrontées à des problématiques de santé et des problématiques sociales
Objectif	Proposer un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des adhérents afin qu'ils puissent reprendre la main sur leur quotidien et leurs projets de vie
Descriptif	<p>L'accompagnement Déclic s'articule autour de plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Étape 1 : Le diagnostic Un entretien avec un coordinateur dédié MSA est réalisé afin de comprendre au mieux la situation personnelle et identifier les besoins (santé, sociaux et économiques) de l'adhérent. Des objectifs à atteindre et les étapes pour y parvenir sont précisés.• Étape 2 : La prise en charge Cette étape a pour objectif de répondre aux besoins exprimés lors de l'entretien. Le coordinateur active le réseau DÉCLIC, composé d'acteurs et de partenaires locaux, et oriente la personne vers la ou les acteurs pertinents• Étape 3 : Le bilan de situation Tous les 3 mois, un rendez-vous est fixé avec le coordinateur pour faire le point sur la situation.• Étape 4 : Le bilan final Le programme DÉCLIC peut s'étaler sur une période de 2 ans. A la fin du programme, un bilan final est réalisé afin d'évaluer l'impact des différentes démarches menées.
Partenariats / professionnels intervenant	Travailleurs sociaux du service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence-Azur
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement sur les aides proposées par la MSA Provence Azur dans le cadre de ce programme, il faut contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 / secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr

D. Accompagnement en cas de crises conjoncturelles

Dispositifs spécifiques en cas d'intempéries

MSA Provence Azur

Thématique	Accompagnement
Public	Adhérents MSA sinistrés par une intempérie (inondation, incendie, tempête)
Objectif	Mettre en place dans des délais rapides une prise en charge financière et humaine pour gérer le traumatisme après une intempérie (inondation, incendie, tempête)
Descriptif	<p>Une procédure est mise en place pour repérer et intervenir auprès de personnes sinistrées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une communication est faite auprès des partenaires pour identifier les personnes concernées• Un appel à la solidarité est réalisé auprès des délégués cantonaux pour identifier les personnes touchées• Une prise de contact par les travailleurs sociaux auprès de leur file active pour identifier des personnes touchées par l'intempérie• Une cellule de crise est créée afin de recenser les signalements. Chaque personne signalée fait l'objet :• D'une prise de contact systématique par un travailleur social pour une première évaluation et un point sur la situation administrative ;• D'une visite à domicile auprès de l'exploitant par un travailleur social• Les aides proposées sont les suivantes :• Aides financières d'urgence en cas de dégâts sur l'habitat et les effets personnels ou d'impact sur la vie sociale et familiale• Eventuellement une prise en charge pour les denrées alimentaires ou produits d'hygiène• Eventuellement des paniers solidaires• Eventuellement des actions de soutien psychologique
Partenariats / professionnels intervenant	Ensemble des services de la MSA, Elus, partenaires
Où trouver cette offre ?	Un numéro de crise et une adresse mail sont ouverts en cas d'intempéries : Tél : 04 94 60 39 32 / intemperies.blf@provence-azur.msa.fr

Aide dans le cas de crises climatiques (inondations, grêles, etc.)

DDTM

Thématique	Accompagnement
Public	Agriculteurs sinistrés par une crise climatique
Objectif	Mettre en place dans des délais rapides une prise en charge financière pour gérer le traumatisme après une crise climatique
Descriptif	<p>Le caractère de calamité agricole doit être reconnu par un arrêté ministériel pour les dommages subis par les agriculteurs suite à un aléa climatique (sécheresse, pluie, grêle..). Les exploitants agricoles ayant subi dans les communes sinistrées des dommages sur les productions visées dans l'arrêté doivent déposer un dossier de demande d'indemnisation à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.</p> <p>Si l'exploitant agricole a souscrit un contrat d'assurances multirisques, son assureur est l'interlocuteur principal.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	DDTM, entreprises d'assurance
Où trouver cette offre ?	<p>DDTM06 Éléonore RAKOTONIRINA : eleonore.rakotonirina@alpes-maritimes.gouv.fr Tél : 04 93 72 74 50</p> <p>DDTM13 ddtm-calamite-agricole@bouches-du-rhone.gouv.fr https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Calamites-agricoles</p> <p>DDTM83 : https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Achats-vendanges-mouts-et-vins</p>

E. Accompagnement pour lutter contre les problématiques économiques et structurelles de l'exploitation

Diagnostic global de l'exploitation

DDTM

Thématique	Accompagnement (aide à l'audit global de l'exploitation)
Public	Tout exploitant agricole rencontrant des difficultés dans la gestion de leur exploitation
Objectif	Proposer un accompagnement permettant d'identifier les leviers et problématiques à l'œuvre sur une exploitation et identifier des mesures correctives
Descriptif	<p>L'accompagnement proposé doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'établir un bilan technique, économique, social, financier• De proposer un plan d'action en concertation avec l'exploitant• D'orienter vers les dispositifs d'aide disponible ou la cessation d'activité• De réaliser un diagnostic global de l'exploitation (technique, économique, financier et social), sous conditions d'éligibilité, assuré par un expert habilité, suivant un cahier des charges national, financé à 80 % par le MASA dans la limite de 1500€. <p>Le signalement doit se faire auprès de la chambre d'agriculture, la DDTM ou autres partenaires. Il doit s'agir d'une démarche volontaire de l'exploitant.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	DDTM06, DDTM13, DDTM83
Où trouver cette offre ?	<p>DDTM06 : Éléonore RAKOTONIRINA : eleonore.rakotonirina@alpes-maritimes.gouv.fr Tél : 04 93 72 74 50</p> <p>DDTM 13 : Catherine Lepiece-Gielen ddtm-agridiff@bouches-du-rhone.gouv.fr catherine.lepiece-gielen@bouches-du-rhone.gouv.fr Tél : 04 91 28 41 73</p> <p>DDTM83 : Stéphanie Maillard stephanie.maillard@var.gouv.fr Tél : 04 94 46 82 99 (sauf le mercredi)</p>

Dispositif Aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA)

DDTM

Thématique	Accompagnement, aides financières suite à l'audit global de l'exploitation
Public	Tout exploitant agricole rencontrant des difficultés dans la gestion de leur exploitation
Objectif	Proposer un plan de restructuration suite à l'audit global de l'exploitation afin de permettre aux exploitants de redresser leur activité
Descriptif	<p>Proposer sous conditions d'éligibilité, le dispositif AREA qui fait suite à l'audit global de l'exploitation, lorsque celui-ci conclut à des difficultés structurelles mais aussi à une viabilité susceptible d'être rétablie via un plan de restructuration. Ce plan est validé par la cellule d'accompagnement économique et porte sur 7 ans maximum (engagement de l'exploitant sur 25 % des coûts au minimum et aide de l'État correspondant à la prise en charge des frais financiers afférents à la restructuration bancaire, aux prêts fournisseurs, à l'adhésion à un centre de gestion ou à une CUMA). Il regroupe 2 modalités indissociables : le plan de restructuration et le suivi technico-économique.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	DDTM06, DDTM13, DDTM83
Où trouver cette offre ?	<p>DDTM06 : Éléonore RAKOTONIRINA : eleonore.rakotonirina@alpes-maritimes.gouv.fr Tél : 04 93 72 74 50</p> <p>DDTM 13 : Catherine Lepiece-Gielen ddtm-agridiff@bouches-du-rhone.gouv.fr catherine.lepiece-gielen@bouches-du-rhone.gouv.fr Tél : 04 91 28 41 73</p> <p>DDTM83 : Stéphanie Maillard stephanie.maillard@var.gouv.fr Tél : 04 94 46 82 99 (sauf le mercredi)</p>

F. Accompagnement économique, juridique, administratif et professionnel des exploitants agricoles

Accompagnement des exploitants agricole en difficulté

Solidarité Paysans

Thématique	Information, conseil, accompagnement
Public	Exploitants agricoles en difficulté
Objectif	Lutter contre l'exclusion en milieu rural en proposant un soutien aux exploitants agricoles fragilisés sur l'ensemble des volets : économiques, sociaux, juridiques, administratifs, etc.
Descriptif	<p>Accompagnement d'agriculteurs en difficulté dans de nombreuses thématiques qui sont principalement : aide administrative, numérique, informations et conseils en matière fiscale, sociale et juridique, aide à l'accès aux droits (RSA, Prime d'activité...), difficultés économiques (diagnostic, relations avec les créanciers, mise en place d'échéanciers, procédures collectives...), soutien moral.</p> <p>Il s'agit d'un accompagnement global de la situation de l'agriculteur, en binôme salarié/bénévole, sans jugement et dans la confidentialité.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Salariés de l'association, accompagnateurs et bénévoles
Où trouver cette offre ?	<p>Equipe du Var et des Alpes Maritimes ZAC de la Gueiranne 83 340 LE CANNET-DES-MAURES Tél : 04 94 73 78 01 / 09 50 46 42 78 Portable : 06 32 59 87 04</p> <p>Equipe des Bouches-du-Rhône 2 avenue Colonel Reynaud 13660 ORGON Tél : 04 90 73 17 61 provence@solidaritepaysans.org</p> <p>Sur rendez-vous le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</p>

G. Accompagnement et appui sur le volet juridique

Points-Justice	
Ministère Justice	
Thématique	Accompagnement juridique
Public	Tout public
Objectif	Informar, orienter et accompagner les populations pour leur offrir une aide ou des conseils gratuits et confidentiels sur tous les sujets tels que la famille, le logement, le travail, la consommation, etc.
Descriptif	<p>Les points-justice sont des lieux d'accueil, d'orientation et d'information sur les droits et obligations.</p> <p>Une orientation peut être proposée aux personnes vers l'interlocuteur adapté à leurs besoins (juristes d'associations, professionnels du droit, médiateur, conciliateur...).</p> <p>Selon les points-justice des permanences d'informations et/ou de consultations juridiques et des prestations d'aide dans les démarches administratives ou juridiques sont assurées.</p> <p>Toutes ces prestations sont gratuites et confidentielles</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>Les Points justice proposent des permanences juridiques peuvent être animées par :</p> <ul style="list-style-type: none">• des professionnels du Droit (avocats, huissiers de justice, notaires, etc.) ;• des associations d'aide aux victimes ou aux personnes en difficultés (France victimes, Crésus, etc.) ;• des conciliateurs de justice ;• des délégués du défenseur des droits ;• des délégués du procureur de la République ;• des membres du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF).
Où trouver cette offre ?	<p>Pour trouver le point-justice le plus proche du lieu de résidence de la personne, vous pouvez consulter le site suivant :</p> <p>https://lannuaire.service-public.fr/navigation/permanence_juridique</p>

02

Vie professionnelle

A. Accompagnement pour faciliter le maintien du travail

Dispositif maintien dans l'emploi

MSA Provence Azur

Thématique	Accompagnement
Public	Salariés agricoles et exploitant agricoles MSA en activité professionnelle, en arrêt de travail, en risque de perte d'emploi ou de sortie du marché du travail suite à un problème de santé ou à un handicap
Objectif	Favoriser l'inclusion dans l'emploi des actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle du fait de leur situation de santé, socio-économique ou d'un risque de handicap.
Descriptif	<p>La cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi s'articule autour de 4 principes :</p> <ul style="list-style-type: none">• La détection précoce d'un problème de santé pouvant impacter l'aptitude de la personne au poste de travail. Cette détection s'effectue soit par un signalement de l'adhérent à la MSA, soit directement par la MSA• La construction d'un parcours professionnel• Le suivi personnalisé tout au long de ce parcours• Une analyse globale de la situation de l'adhérent (médicale, économique et sociale) pour proposer le dispositif d'accompagnement le mieux adapté à la situation de la personne (adaptation du poste de travail, accompagnement à la reconnaissance d'une qualité de travailleurs handicapés, Inclu'pro formation, convention de rééducation professionnelle en entreprise, etc.)
Partenariats / professionnels intervenant	Selon les difficultés de la personne, la cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi fait intervenir des travailleurs sociaux, des médecins du travail, des médecins-conseils, des conseillers en prévention, des infirmiers de santé au travail voire des partenaires professionnels du handicap (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph), Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (Cap Emploi), Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
Où trouver cette offre ?	<p>Pour tout renseignement complémentaire sur ces aides, vous pouvez consulter le site internet de la MSA Provence-Azur :</p> <p>https://provenceazur.msa.fr/lfp/web/msa-provence-azur/solidarite/maintien-emploi-travailleurs-agricoles</p> <p>ou contacter :</p> <ul style="list-style-type: none">• le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr• l'équipe Santé au Travail de votre lieu de travail <p>Alpes-Maritimes : 04 93 72 68 26 - sst06.blf@provence-azur.msa.fr Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 78 - sst13.blf@provence-azur.msa.fr Var : 04 94 60 38 55 - sst83.blf@provence-azur.msa.fr</p>

Dispositif maintien dans l'emploi

CAP EMPLOI

Thématique	Accompagnement, financement
Public	Salariés agricoles et exploitant agricoles MSA en activité professionnelle, en arrêt de travail, en risque de perte d'emploi ou de sortie du marché du travail suite à un problème de santé ou à un handicap, ayant enclenché une démarche de reconnaissance de leur handicap (Reconnaissance Travailleur Handicapé, rente AT > 10 %, pension d'invalidité,...)
Objectif	Favoriser l'inclusion dans l'emploi et en emploi des actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle du fait de leur situation de santé, socio-économique ou d'un risque de handicap.
Descriptif	<p>Le CAP EMPLOI est sollicité par l'employeur, le salarié et le médecin du travail et/ ou le service social MSA. Pour réaliser son intervention, le chargé de mission a besoin d'une fiche de demande d'intervention validée par tous. (CAP EMPLOI du département du lieu de travail) .</p> <p>Un chargé de mission réalise une analyse globale de la situation de la situation de travail au regard des restrictions d'aptitude, en tenant compte des éléments d'analyse des partenaires (Médecin du travail, Médecin Conseil, Assistante sociale, ...), de l'employeur et du salarié le cas échéant.</p> <p>Plusieurs mesures peuvent être proposées et cofinancées (par l'AGEFIPH Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) pour favoriser le maintien dans l'entreprise (Adaptation du poste de travail, Bilan de compétences, Formation de reconversion interne, Convention de rééducation professionnelle en entreprise, Aide humaine ou organisationnelle) ou la reconversion professionnelle hors entreprise (Bilan de reconversion externe).</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>Le CAP EMPLOI participe à la réflexion de la cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi pour faciliter le traitement les situations complexes.</p> <p>Le CAP EMPLOI est également en lien direct avec la MDPH du département, la délégation territoriale de l'AGEFIPH, les centres de bilan et les organismes de formation.</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Pour tout renseignement complémentaire sur ces aides, vous pouvez consulter le site internet de la MSA Provence-Azur :</p> <p>https://provenceazur.msa.fr/lfp/web/msa-provence-azur/solidarite/maintien-emploi-travailleurs-agricoles</p> <p>ou contacter :</p> <ul style="list-style-type: none">le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.frl'équipe Santé au Travail de votre lieu de travail <p>Alpes-Maritimes : 04 93 72 68 26 - sst06.blf@provence-azur.msa.fr Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 78 - sst13.blf@provence-azur.msa.fr Var : 04 94 60 38 55 - sst83.blf@provence-azur.msa.fr</p>

B. Appui à la montée en compétences des exploitants et salariés agricoles

Accompagnement et formations à destination des exploitants (calamités, optimisation, déclaration PAC, retraite, etc.)

Chambre agriculture

Thématique	Information, conseil, accompagnement
Public	Tout exploitant agricole et leurs salariés ayant besoin d'un soutien à un moment de son parcours professionnel
Objectifs associés	<p>Accompagner les exploitants tout au long de leur parcours via :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un appui au montage des dossiers administratifs (création, transmission, sinistre, calamités, aides PAC, etc.)• La possibilité de bénéficier d'un œil expert économique et technique notamment pour les nouveaux porteurs de projets• La mise en place de formations aux exploitants et leurs salariés pour les aider à se professionnaliser
Partenariats / professionnels intervenant	Chambre d'agriculture et les partenaires associés
Où trouver cette offre ?	<p>Pour plus d'informations concernant ces aides, vous pouvez consulter les sites suivants :</p> <p>Pour les Alpes-Maritimes https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes/</p> <p>Pour les Bouches-du-Rhône https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-bouches-du-rhone/</p> <p>Pour le Var https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-du-var/</p>

Accompagnement à l'installation du syndicat des Jeunes Agriculteurs

Association des Jeunes Agriculteurs

Thématique	Information, accompagnement
Public	Jeunes actifs agricoles souhaitant développer leur activité agricole
Objectif	Faciliter l'installation des jeunes actifs agricoles et permettre un développement optimal de l'activité (viabilité, etc.)
Descriptif	<p>Accompagnement pendant les 4 premières années de leur installation avec les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Situer la rentabilité et les marges de progrès réelles de l'exploitation du nouvel exploitant via l'analyse participative des documents comptables avec l'agriculteur• Accompagner le nouvel installé dans l'évolution de son projet (ajustements, réorientations)• Apporter un appui dans la gestion des investissements et la recherche de leur financement (montage des dossiers) et aider le jeune à réaliser des études (d'embauche, étude de marché, arrêt ou mise en place d'un atelier,...)• Veiller au respect des engagements réglementaires du jeune récemment installé en lui proposant un appui aux démarches administratives (MSA, fiscalité, dossier PAC,...) et en l'informant de l'évolution des dispositifs administratifs et réglementaires
Partenariats / professionnels intervenant	Salariés et bénévoles de l'association
Où trouver cette offre ?	En contactant l'association des Jeunes Agriculteurs : Dans les Alpes Maritimes : jeunesagriculteurs.azur@gmail.com Dans les Bouches-du-Rhône : http://www.jeunesagriculteurs13.fr/ Dans le Var : https://jeunesagriculteurs83.fr

ADEAR

Thématique	Accompagnement
Public	Porteurs d'un projet agricole ; paysans installés ; cédants dans la transmission de leur ferme
Objectif	Accompagnement à l'installation et à la transmission dans une démarche d'agriculture paysanne, c'est-à-dire d'une agriculture qui permette à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, et ce sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.
Objectifs associés	<p>Un accompagnement à la création/reprise d'entreprise agricole, de l'émergence à la concrétisation, par un suivi personnalisé des porteurs de projet en agriculture et des paysans, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale. Nous portons une attention particulière aux personnes en situation de fragilité, notamment les bénéficiaires du RSA (Adear 13 a une convention avec le service insertion du département des Bouches du Rhône).</p> <p>Un accompagnement à la transmission de ferme (foncier, bâti, matériel, clientèle...) sous forme de rendez-vous individuels avec les cédants, sur leurs exploitations durant toutes les étapes de la transmission : à l'émergence du projet, lors de la recherche d'un repreneur, à la phase de négociation et enfin pendant toute l'étape de transition et la concrétisation administrative. Ces accompagnements individuels peuvent être complétés par des temps collectifs d'échange et des formations.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>Pour le public RSA : pôle d'insertion ; pôle emploi</p> <p>Plus globalement associations et structures agricoles diverses (réseau Bio de Provence, CAE Mosaïque, Terre de Liens...) dont Solidarité Paysans Provence Alpes.</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Pour les Alpes-Maritimes : ADEAR 06 3 Rue du Castellar Cidex 42 06420 LA TOUR (1 jour/semaine permanence à Nice sur rdv). 07 52 05 04 27 - adeardesam@gmail.com</p> <p>Pour les Bouches-du-Rhône : ADEAR 13 2 avenue du lieutenant-colonel Reynaud 13660 ORGON 04 90 55 17 86 - contact@adear13.org</p> <p>Pour le Var : ADEAR 83 Maison du Paysan ZAC de la Gueiranne 83340 LE CANNET DES MAURES 06 37 25 04 85 - contact@adear83.fr</p>

Ateliers « coup de main connexion » ou « coup de pouce connexion »

MSA et MSA Services Provence-Azur

Thématique	Accompagnement, animation d'ateliers numériques de prévention
Public	Exploitants agricoles ou salariés agricoles, actifs ou sans emploi, en situation de fragilité et pénalisée par l'usage récurrent voire systématique du numérique et d'Internet
Objectif	Faciliter l'accès à l'informatique pour des personnes éprouvant des difficultés à accéder à l'outil informatique (moyens financiers, perte de confiance, dynamique d'apprentissage difficile, inadaptation des formations aux spécificités agricoles).
Descriptif	<p>Les ateliers « Coup de pouce connexion » s'adressent à des personnes n'ayant pas ou peu de connaissances informatiques (connaissances insuffisantes pour leur permettre d'être totalement autonomes). Il est proposé aux ressortissants 12 séances hebdomadaires de 3 heures afin de les à l'appropriation et l'utilisation d'Internet au quotidien.</p> <p>Les ateliers « coups de main connexion » correspondant à des parcours de 6 séances supplémentaires de 3h avec le même groupe pour ceux et celles qui souhaitent aller plus loin dans l'apprentissage sur un domaine bien précis. Il est également possible d'acquérir un ordinateur à moindre coût (financé à environ 80% par l'action sociale de la MSA)</p>
Partenariats / professionnels intervenant	AZUR EXPERTS SERVICES (AES) pilote cette action en lien avec l'action sociale de la MSA Provence Azur
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement ce dispositif, il faut contacter Azur Experts Services au 04 94 60 39 10 - communication.blf@msaservicespa.fr https://provenceazur.msa.fr/lfp/web/msa-provence-azur/solidarite/coup-de-pouce-connexion

C. Accompagnement pour prévenir et lutter contre l'épuisement professionnel

Offre de services sur « la prévention du stress » à destination des dirigeants, employeurs ou non, tous secteurs d'activités

MSA Provence Azur

Thématique	Prévention du stress des dirigeants
Public	Toutes filières, exploitants NSA ou employeurs ou salariés agricoles, exerçant la fonction de dirigeant, responsable d'équipe, cadre stratégique ou opérationnel (...).
Objectif	Accompagner les dirigeants à mieux gérer les tensions qu'implique le pilotage de leur structure. 2 sous objectifs : 1/ permettre de comprendre les mécanismes du stress et les conditions du bien-être du dirigeant. 2/ faire comprendre les impacts de l'organisation du travail sur leur bien-être.
Descriptif	Proposition de 3 modalités distinctes, d'accompagnement sur la gestion du stress des dirigeants. Trois ateliers pratiques combinés avec une conférence pour un apport de connaissance sur un sujet spécifique de management. Coaching individuel ponctuel en distanciel. Parcours de prévention en présentiel, déclinés chacun, sous formes de 3 ateliers collectifs entre pairs, en petits groupes pour faciliter et favoriser les échanges, la résolution de problématiques éventuelles et la montée en compétences des dirigeants.
Partenariats / professionnels intervenant	Le service Prévention des Risques Professionnels (PRP) pilote cette offre de services, avec l'appui d'un cabinet conseil (Fraissinet et Associés), expert en RH, en management.
Où trouver cette offre ?	<p>Pour tous renseignements sur ce dispositif, n'hésitez pas à contacter les : Conseillers en Prévention : Elisabeth VESCHI 06.32.69.40.26 Marie VIVIER 07.86.20.03.03</p> <p>-- ou Assistants de Prévention : Rachel SAUBIN 04.94.50.68.54 Myriam LAVAGNO 04.91.16.58.96</p> <p>Pour visualiser 4 films qui présentent cette offre de services : cliquez-ici</p>

Accompagnement « Actions Santé Travail »

MSA Provence Azur

Thématique	Dispositif de prévention et d'accompagnement
Public	Employeurs et travailleurs agricoles
Objectif	<p>Accompagner les employeurs, les travailleurs et leurs représentants en conduisant des actions de santé au travail visant à</p> <ul style="list-style-type: none">• préserver la santé physique et mentale des publics cibles tout au long de leur parcours professionnel ;• prévenir la consommation d'alcool et de drogue, le harcèlement sexuel ou moral ;• prévenir ou réduire la pénibilité au travail, la désinsertion professionnelle et contribuer au maintien en emploi...
Descriptif	<p>Chaque service de Santé au Travail en agriculture de la MSA dispose d'une dotation annuelle (issue du fonds de Santé au Travail) qui lui permet de financer les « Actions Santé Travail » qu'il initie (exemple : action de suivi psychologique, études météorologiques, études de poste et des conditions de travail ...).</p> <p>Cette allocation peut également contribuer à financer (en tout ou partie) des actions en Santé Sécurité au Travail dans lesquelles la Santé au Travail (médecins du travail et ou infirmiers) est partie prenante (exemple : appel à un ergonome pour une analyse organisationnelle du travail dont les résultats servent à l'équipe SST).</p> <p>Pour mener ces actions, l'équipe peut faire appel à des prestataires déclarés en tant qu'Intervenant en Prévention des risques Professionnels (IPRP) ou non.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	En MSA : Equipe pluridisciplinaire de Santé au Travail (médecins, infirmiers, internes en médecine), conseillers en prévention des risques professionnels, Partenariats externes : Employeurs et IRP, conseils et intervenants en Prévention des Risques Professionnels, Qualité de Vie au Travail...
Où trouver cette offre ?	Alpes-Maritimes : 04 93 72 68 26 - sst06.blf@provence-azur.msa.fr Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 78 - sst13.blf@provence-azur.msa.fr Var : 04 94 60 38 55 - sst83.blf@provence-azur.msa.fr

Réunion de sensibilisation sur les risques psycho-sociaux (RPS)
(« Les Matinales des RPS »)

MSA Provence Azur

Thématique	Information, sensibilisation, prévention
Public	Exploitants agricoles et salariés agricoles MSA en situation de stress et/ou d'épuisement professionnel
Objectif	Prévenir les situations d'épuisement professionnel ou de stress et proposer des solutions pour améliorer la qualité de vie au travail
Objectifs associés	Cette action se décline via des : <ul style="list-style-type: none">• Actions collectives (par filières ou regroupement dirigeants ou managers)• Actions individuelles d'information sur le risque professionnel qu'est le RPS• Actions en entreprise
Partenariats / professionnels intervenant	La MSA Provence-Azur déploie cette action en s'appuyant sur ses conseillers en préventions et des prestataires identifiés en fonction des besoins et problématiques à l'œuvre
Où trouver cette offre ?	Contactez le service prévention des risques professionnels de la MSA Provence Azur : Robert Migale, conseiller prévention 04 94 60 38 38 migale.robert@provence-azur.msa.fr Patricia Pellen, conseillère prévention 04 94 60 38 38 pellen.patricia@provence-azur.msa.fr

Thématique	Dispositif de prévention
Public	Exploitants agricoles employeurs et non employeurs de main d'œuvre rencontrant les problématiques suivantes : mal-être technique, mal-être administratif, manque de sens / insatisfaction, difficultés à gérer son exploitation
Objectif	Favoriser le dialogue chez les exploitants agricoles
Descriptif	<p>La MSA Provence Azur propose une démarche pour mieux comprendre les liens entre travail, santé physique et mentale. Cette démarche les aide à analyser leur activité professionnelle, pour trouver des améliorations possibles sur leur exploitation. L'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion-débat autour de la projection du document ESOPT. A partir des situations de travail des exploitants, nous leur donnons la parole pour échanger sur les difficultés vécues par les participants et sur les stratégies des uns et des autres pour y faire face. • Pour ceux qui veulent aller plus loin, une formation de trois journées intitulées « cultiver son bien-être au travail » dont l'objectif est de permettre aux participants d'analyser leur activité professionnelle, d'identifier les points forts de leur organisation, les difficultés et leur origine, de rechercher des améliorations possibles <p>Suite à cette démarche, plusieurs formes d'accompagnement peuvent être proposées, en fonction des besoins de l'exploitant : participation à un groupe de travail, réalisation d'une étude ergonomique...</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Le programme a été développé avec de nombreux acteurs, dont l'association nationale de développement agricole et rural TRAME, VIVEA, l'inter-groupes féminins (IGF) de la Fédération nationale des Geda et plusieurs ergonomes et réalisateurs audiovisuels.
Où trouver cette offre ?	<p>Contactez le service prévention des risques professionnels de la MSA Provence Azur :</p> <p>Robert Migale, conseiller prévention 04 94 60 38 38 migale.robert@provence-azur.msa.fr</p> <p>Patricia Pellen, conseillère prévention 04 94 60 38 38 pellen.patricia@provence-azur.msa.fr</p>

Aides au répit

MSA Provence Azur

Thématique	Dispositif de prévention et d'accompagnement
Public	Tout exploitant, salarié agricole, conjoint collaborateur, aidants familiaux en situation d'épuisement professionnel
Objectifs	Permettre aux non-salariés et aux salariés agricoles confrontés à des situations d'épuisement professionnel de prendre un temps de répit
Descriptif	<p>Après une évaluation sociale la situation de la personne, un travailleur social proposera un plan d'action personnalisé. L'adhérent pourra bénéficier, par exemple, des dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• aides au départ en vacances, « séjours-répit », temps de loisirs ;• groupes de paroles, consultations psychologiques, séances de sophrologie... ;• programme Avenir en soi, Parcours confiance, etc. <p>Pour les exploitants, un remplacement temporaire sur l'exploitation pendant 7 à 14 jours, renouvelable une fois est organisé avec le service de remplacement et pris en charge partiellement ou totalement par la MSA Provence-Azur.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>Pour déployer l'aide au répit, la MSA Provence-Azur s'appuie sur son service d'action sanitaire et sociale. Les travailleurs sociaux évaluent les situations des actifs agricoles et leur proposent de bénéficier du dispositif avec un plan d'action personnalisé.</p> <p>Un partenariat local est développé avec le service de remplacement du département.</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Pour tout renseignement sur cet accompagnement proposé par la MSA Provence Azur, il faut contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 / secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr</p> <p>https://provenceazur.msa.fr/lfp/soutien/se-faire-remplacer-pour-souffler</p>

Offres des services de remplacement

Structures locales associatives

Thématique	Dispositif de prévention et d'accompagnement
Public	Tout exploitant, salarié agricole, conjoint collaborateur, aidants familiaux en situation d'épuisement professionnel
Objectifs	Remplacer l'exploitant agricole sur son exploitation en fonction de ses besoins tout au long de son parcours
Descriptif	<p>Plusieurs raisons peuvent justifier le recours à un service de remplacement : maladie, accident, arrivée d'un enfant, situation d'épuisement professionnel, problématiques liées à la prédation du loup, formation, responsabilités syndicales ou électives mais aussi congés...</p> <p>Le service de remplacement transmet à l'exploitant les informations et modalités pratiques liées au remplacement ainsi que le nom de l'agent remplaçant. Si possible, l'agent rend visite à l'exploitant quelques jours avant pour visiter l'exploitation et prendre les consignes.</p> <p>Le service de remplacement se charge de l'ensemble des formalités administratives et facture les frais de remplacement à l'exploitant. Dans plusieurs situations, une aide financière peut être versée, sous certaines conditions, pour vous faire remplacer.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Les services de remplacement sont des structures locales employant des agents qualifiés, majoritairement en CDI, capables d'assurer des missions de remplacement sur des exploitations agricoles. Les services de remplacement sont des associations dirigées par des agriculteurs.
Où trouver cette offre ?	<p>Pour avoir plus d'informations sur les services de remplacement :</p> <p>Alpes-Maritimes Michael DEL GIUDICE - 04 93 21 17 02 alpes-maritimes@servicederemplacement.fr</p> <p>Bouches-du-Rhône Sylvie PEGORARO - 04 42 96 15 89 / 06 17 19 62 bouches-du-rhone@servicederemplacement.fr</p> <p>Var Nathalie SCRIVO - 04 94 60 44 48 / 06 33 76 70 51 var@servicederemplacement.fr</p> <p>Pour les aides financières associées, vous pouvez contactez le service d'action sanitaire et social de votre MSA pour en savoir plus. Pour tout renseignement complémentaire sur ces aides, vous pouvez contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr</p>

Ateliers de l'inclusion

MSA Provence Azur

Thématique	Dispositif d'accompagnement
Public	Actifs agricoles (avec ou sans emploi) menacés de désinsertion sociale (risque de replis sur soi) et/ou professionnelle (risque d'inactivité) en raison de problèmes de santé, familiaux (divorce...), économiques, ou liés à l'emploi(licenciements...)
Objectifs	Lutter contre le manque de confiance / estime de soi, l'isolement, la précarité économique, le mal-être technique, le mal-être administratif
Descriptif	<p>En MSA PA, plusieurs actions collectives sont menées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ateliers pour les personnes en arrêt de travail afin de répondre aux principales difficultés auxquelles sont confrontées ces personnes : maladie, reclassement, maintien, accès aux droits, précarité perte de revenus, perte d'estime de soi et confiance dans l'avenir personnel et professionnel, etc.• Atelier « avenir en soir » pour clarifier ses compétences et ses projets• Atelier « un autre temps » pour prendre en charge les risques psychosociaux par le soutien et l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté• Atelier « récupérer...Aller à l'essentiel...pour traverser les évolutions du monde agricole » qui vise à prendre le temps de se retrouver, de mieux vivre ses contraintes et évolution professionnelle
Partenariats / professionnels intervenant	Travailleurs sociaux de la MSA PA
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement sur cet accompagnement proposé par la MSA Provence Azur, il faut contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 / secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr

D. Appui à la reconversion ou réinsertion professionnelle

Dispositif d'Aide à la Réinsertion Professionnelle (ARP) des exploitants en difficultés

DRAAF

Thématique	Accompagnement
Public	Tout exploitant contraint de cesser son activité agricole
Objectif	Faciliter la cessation d'activité des exploitants agricoles en difficulté et permettre une reconversion professionnelle facilitée
Descriptif	<p>Proposer une aide à la réinsertion professionnelle (ARP) s'adressant aux agriculteurs contraints de cesser leur activité agricole, dès lors que :</p> <ul style="list-style-type: none">leur exploitation a été jugée inapte au redressement après avis de la section « agriculteurs en difficulté » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)leur exploitation a été soumise à l'ouverture d'une procédure collective de liquidation judiciaire devant le tribunal de grande instance. <p>L'ARP comporte une prime de départ de 3100 € par actif, augmentée de 50% en cas de déménagement et la possibilité pour le bénéficiaire en tant que demandeur d'emploi de suivre une formation professionnelle rémunérée.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	DRAAF, Pôle Emploi, MSA
Où trouver cette offre ?	<p>Pour plus d'informations concernant cette aide, vous pouvez consulter le site internet suivant :</p> <p>https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/le-dispositif-arp-aide-a-la-reinsertion-professionnelle-des-exploitants-en-a1427.html</p> <p>https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Agriculteurs-en-difficulte</p>

E. Accompagnement vers la retraite

Préparation à la retraite	
MSA Provence Azur	
Thématique	Information, accompagnement
Public	Adhérents MSA proche de la retraite avec des difficultés quant aux démarches administratives
Objectif	Faciliter la transition vers la retraite des exploitants agricoles et éviter des ruptures de droits
Descriptif	<p>La MSA informe ses adhérents sur les droits à la retraite et les démarches à affecter via :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des entretiens information retraite personnalisés avec un conseiller• Des webinaires animés par les conseillers retraite du département• Des actions collectives pour délivrer de l'information sur les démarches relatives à la retraite (avec des associations, chambre d'agriculture...)
Partenariats / professionnels intervenant	MSA, Chambre agriculture, Associations
Où trouver cette offre ?	<p>En agence locale au sein de la MSA Provence Azur : https://provenceazur.msa.fr/lfp/contact/points-accueil</p> <p>ou par téléphone au 04 94 60 38 38</p>

03

Santé physique

A. Suivi et bilan de santé

Suivi en santé au travail des salariés agricoles

MSA Provence Azur

Thématique	Dispositif de prévention et d'accompagnement
Public	Tous les salariés agricoles dont le lieu de travail est en circonscription Provence Azur (départ. 06, 13 et 83)
Objectif	<p>Permettre un meilleur repérage des risques psycho-sociaux, agir en prévention des maladies professionnelles, des accidents du travail et/ou pour limiter leur retentissement professionnel, etc...</p>
Descriptif	<p>S'appuyant sur un travail d'équipe, le service SST a pour mission exclusive «d'éviter toute altération de la santé et de la sécurité des travailleurs du fait de leur travail».</p> <p>Le médecin du travail et son équipe s'assurent ainsi de la compatibilité de l'état de santé de chaque salarié avec le poste occupé.</p> <p>Au-delà des visites / rencontres réglementaires (visites d'embauche puis périodiques, visites de reprise ou pré-reprise en lien avec un arrêt de travail) ils agissent en coordination avec les employeurs, les instances représentatives du personnel (CSE, CSSCT, délégués du personnel) et d'autres partenaires notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• protéger contre les risques inhérents aux conditions de travail ou à la nature de l'activité, les nuisances et les risques d'accident du travail• proposer des aménagements de postes, de techniques et de rythmes de travail• prévenir la désinsertion et favoriser la réinsertion professionnelle en cas de handicap• assurer la prévention et l'éducation sanitaire (troubles musculosquelettiques, utilisation des pesticides...) <p>Ils ont un rôle primordial dans l'évaluation de l'usure professionnelle, de l'état psychique et/ou psychologique des travailleurs et la recherche de solutions.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>En MSA : Equipe pluridisciplinaire de Santé au Travail (médecins, infirmiers, internes en médecine), conseillers en prévention des risques professionnels, travailleurs sociaux, médecins conseils et services santé/AT-MP</p> <p>Partenariats externes : Employeurs et IRP, médecins libéraux, CAP EMPLOI, AGEFIPH, réseau COMETE, opérateurs de Conseil en Evolution Professionnelle...</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Alpes-Maritimes : 04 93 72 68 26 - sst06.blf@provence-azur.msa.fr Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 78 - sst13.blf@provence-azur.msa.fr Var : 04 94 60 38 55 - sst83.blf@provence-azur.msa.fr</p> <p>MSA - Accompagnement en prévention - Plus d'information</p> <p>MSA – Le suivi de l'état de santé des salariés au travail - Plus d'information</p>

Santé au travail des non-salariés agricoles

MSA Provence Azur

Thématique	Dispositif de prévention et d'accompagnement
Public	Cotisants ATEXA - Exploitants agricoles adhérents volontaires au service de Santé au Travail de la MSA
Objectif	Permettre un meilleur repérage des risques psycho-sociaux, agir en prévention des maladies professionnelles, des accidents du travail et/ou pour limiter leur retentissement professionnel, etc...
Descriptif	<p>Les cotisants ATEXA peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé en SST et notamment de visites médico-professionnelles. Cette offre est présentée aux futurs installés dans le cadre des Stages Préalables à l'Installation (SPI)</p> <p>Les exploitants adhérents volontaires, ainsi que leurs conjoints et les membres non-salariés de leur famille peuvent en outre adhérer au service de Santé au Travail en agriculture du siège de leur exploitation.</p> <p>Cette adhésion prend effet au premier jour de l'année qui suit son dépôt ; elle est valable pour une année civile et renouvelable par tacite reconduction.</p> <p>Elle leur ouvre droit à un suivi identique à celui des salariés (Cf. Fiche n°26) et donc à un suivi individuel ainsi qu'à des actions en milieu de travail.</p> <p>Il s'agit toutefois d'une démarche de conseil, les visites ne sont pas sous-tendues par une obligation réglementaire (pas de notion d'aptitude notamment)</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>En MSA : Equipe pluridisciplinaire de Santé au Travail, conseillers PRP, travailleurs sociaux, médecins conseils et services santé/AT-MP</p> <p>Partenariats externes : médecins libéraux, CAP EMPLOI, AGEFIPH, réseau COMETE, opérateurs de Conseil en Evolution Professionnelle, Chambre d'Agriculture...</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Alpes-Maritimes : 04 93 72 68 26 - sst06.blf@provence-azur.msa.fr Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 78 - sst13.blf@provence-azur.msa.fr Var : 04 94 60 38 55 - sst83.blf@provence-azur.msa.fr</p> <p>MSA - Accompagnement en prévention - Plus d'information</p> <p>MSA - L'ATEXA : l'assurance accident du travail - Plus d'information</p>

Instants Santé

MSA Provence Azur

Thématique	Prévention, repérage, orientation, accompagnement
Public	Tous les adhérents MSA
Objectif	Permettre à des personnes qui n'ont pas le temps d'aller régulièrement chez le médecin de bénéficier d'un point global sur leur santé et de les réintégrer dans un parcours de soins
Descriptif	<p>La MSA propose aux adhérents qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un bilan de santé personnalisé et gratuit réalisé par des professionnels de santé. Il s'articule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un 1^{er} rendez-vous santé (en physique ou par téléphone / visio-conférence). Au cours de cet entretien personnalisé, le professionnel apporte des conseils et aborde, selon les besoins, les sujets liés à la vaccination, aux dépistages, au sommeil, à l'alimentation, à la consommation d'alcool ou de tabac et informe également l'adhérent sur les actions de prévention disponibles.• Une consultation chez un médecin qui peut prescrire, si nécessaire, des examens complémentaires et orienter l'adhérent vers des actions de prévention ou un accompagnement social. <p>Ces examens sont pris en charge à 100%.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Médecins, infirmiers, nutritionniste, travailleurs sociaux
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement sur cette offre, contactez Nathalie Aïssa au 04 94 60 39 21 https://provenceazur.msa.fr/lfp/sante/instants-sante

B. Prévention et promotion de la santé

Education à la Santé Familiale (ESF)

En cours de déploiement par la MSA Provence-Azur

Thématique	Accompagnement, prévention
Public	Tous les adhérents MSA avec des difficultés en lien avec la santé, la nutrition, etc.
Objectif	Faire évoluer les attitudes et les aptitudes des familles face aux problèmes de santé les plus courants (auto-soins) et les situations d'urgence et d'exception
Descriptif	Formation d'une équipe éducative au sein d'une MSP après signature d'une convention avec la Caisse de MSA qui pourra former à son tour des bénéficiaires afin qu'ils acquièrent des compétences en autosoin
Partenariats / professionnels intervenant	Educateur en ESF : PS experts Equipe de soins coordonnés de la MSP-SISA signataire Les associations et dispositifs sociaux au service de la communauté du territoire où se trouve la MSP
Où trouver cette offre ?	Action en cours de déploiement. Pas de convention signée à ce jour. Contact PINNA Audrey : 04 93 72 68 58 Nathalie AISSA : 04 94 60 39 21

Thématique	Prévention, promotion de la santé
Public	Exploitants et salariés agricoles, éloignés du soin
Objectif	<p>Cette offre se décline de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un accompagnement nutritionnel réalisé par une diététicienne choisie par l'assuré• Modalités : 2 consultations + 1 bilan 3 mois après la 1ère consultation (soumis à prescription du médecin)• Prise en charge à 100 % si prescrit par le médecin - Forfait de 40 € dans la limite de 3 consultations soit 120 € <p>La MSA envoie les documents nécessaires à l'adhérent au retour du dossier médical.</p>
Descriptif	Médecins, Diététiciens, Nutritionniste
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement sur cette offre, contactez Nathalie Aïssa au 04 94 60 39 21

04

Santé mentale

A. Soutien psychologique

Agri'écoute

MSA

Thématique	Dispositif d'accompagnement (écoute / aide) et de repérage
Public	Tous les adhérents MSA souffrant de solitude, tristesse / dépression, idées suicidaires, addiction, manque de sens, etc.
Objectif	Permettre un soutien psychologique pour tout actif agricole en situation de détresse
Descriptif	<p>Ce service d'écoute téléphonique est dédié au monde agricole et rural en situation de détresse (mal-être, dépression, solitude, idées suicidaires...). Il s'agit d'une plateforme nationale qui oriente sur des interlocuteurs au niveau local.</p> <p>Il permet aux actifs agricoles en détresse d'échanger avec un psychologue de façon confidentielle. Ce dernier, propose grâce à une écoute active, de mieux cerner les éléments ou sources de mal-être. Il aide à mettre des mots sur les émotions et à prendre du recul par rapport à une situation difficile. Sans avoir à lever l'anonymat, l'appelant peut être suivi par le même psychologue dans le temps, avec plusieurs moments d'échanges planifiés (5 au maximum). Si l'appelant consent à lever l'anonymat, il peut être mis en relation avec la cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être de la MSA Provence Azur.</p> <p>Depuis 2021, une plateforme de tchat est accessible à l'adresse agriecoute.fr</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>Agri'écoute s'appuie sur une équipe d'une trentaine de psychologues de la société Empreinte Humaine formés aux spécificités de la population agricole. Ils sont régulièrement informés de l'actualité agricole et des crises pouvant générer des situations de mal-être (calamités agricoles, maladies touchant les animaux, etc.)</p> <p>Une articulation avec le numéro national de prévention du suicide 3114 est en cours.</p>
Où trouver cette offre ?	En contactant le service « Agri'écoute » au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) ou par Tchat. Ce service est joignable 24h/24 et 7j/7 au prix d'un appel local (gratuit depuis une « box »). Il permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des professionnels.

Allo Agri

Coordination rurale

Thématique	Accompagnement, soutien psychologique
Public	Tout agriculteur en situation de mal-être
Objectif	Proposer une écoute, un soutien, une aide à celles et ceux qui en ressentent le besoin ou l'envie
Descriptif	Allo Agri est un numéro gratuit mis en place par des agriculteurs et pour des agriculteurs. Soutenue par la Coordination Rurale, cette association a été lancée pour répondre à une réalité du monde agricole et aux difficultés économiques et sociales que peuvent rencontrer quotidiennement les agriculteurs dans l'exercice de leur métier. Lancé dans un premier temps en Aura, Paca et Occitanie, le dispositif sera ensuite déployé sur l'ensemble du territoire.
Partenariats / professionnels intervenant	Association soutenue par la coordination rurale. Les personnes répondants aux appels sont des exploitants agricoles sensibilisés / formés à ces enjeux de mal-être.
Où trouver cette offre ?	Numéro d'appel gratuit accessible au 08 05 38 19 19

Dispositif « Mon parcours psy »

ARS

Thématique	Accompagnement, soutien psychologique
Public	Toutes personnes en situation de souffrance psychologique
Objectif	Permettre à toute personne de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance maladie.
Descriptif	<p>Dans le cadre du dispositif Mon Parcours Psy, l'accompagnement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• une première séance qui est un entretien d'évaluation• Entre 1 à 7 séances de suivi psychologique <p>Les séances sont remboursées :</p> <ul style="list-style-type: none">• par l'Assurance Maladie• et votre mutuelle ou complémentaire santé
Partenariats / professionnels intervenant	Un annuaire de psychologues partenaires expérimentés sélectionnés sur leur expérience professionnelle et conventionnés au sein du dispositif Mon parcours Psy est mis à la disposition du public
Où trouver cette offre ?	<p>https://monparcourpsy.sante.gouv.fr/</p> <p>Ou en vous rapprochant de votre MSA locale</p>

Centres médico-psychologiques (CMP)

ARS

Thématique	Accompagnement, soutien psychologique
Public	Tout public adulte ou enfant souffrant de difficultés psychiques
Objectifs associés	<p>Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Il existe des CMP pour enfants et adolescents et des CMP pour adultes. Si besoin, les personnes sont orientées vers des structures adaptées (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique)</p> <p>Les consultations en CMP sont gratuites ; elles sont entièrement financées par la sécurité sociale.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Les personnes sont accompagnées par une équipe pluri-professionnelle qui regroupe des soignantes et des soignants (psychiatres, psychologues, infirmières et infirmiers, orthophonistes, etc.), des professionnels du social (assistantes et assistants de service social, éducatrices et éducateurs, etc.).
Où trouver cette offre ?	Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement.

Prise en charge de séances de soutien psychologique

MSA Provence Azur

Thématique	Prévention, Accompagnement (prise en charge financière)
Public	Tout adhérent MSA en situation de fragilité psychologique nécessitant un accompagnement
Objectif	Permettre à toute personne en situation de difficultés de pouvoir accéder une prise en charge psychologique
Descriptif	<p>La MSA Provence-Azur prend en charge les séances en complément du dispositif de droit commun déployé par l'ARS « Mon parcours psy ». Dans le cas, où il n'existe pas de professionnels conventionnés dans le territoire de résidence du ressortissant, le service social de la MSA PA peut prendre en charge des séances de psychologues.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du suivi en santé au travail d'un salarié ou d'une visite à la demande d'un non-salarié agricole, il est possible de délivrer des bons de prise en charge pour des consultations spécialisées chez un psychologue ou psychiatre à raison de 1 à 5 séances.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Action sanitaire et sociale de la MSA et médecine du travail
Où trouver cette offre ?	Pour tout renseignement sur cet accompagnement proposé par la MSA Provence Azur, il faut contacter le service Action Sanitaire et Sociale au 04 91 16 58 39 / secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr

Forfait diététicien / psychologue

MSA Provence Azur

Thématique	Accompagnement, soutien psychologique et diététique
Public	Tout adhérent MSA ayant des problématiques psychologiques en lien avec des troubles du comportement alimentaire et ayant des difficultés d'accès financier aux soins.
Objectif	Faciliter l'accessibilité financière des soins pour les adhérents et leur permettre de bénéficier d'une offre diététique et psychologique au plus près leur lieu de résidence
Descriptif	<p>Cet accompagnement se fait dans le cadre d'un forfait alloué aux structures d'exercices coordonnées volontaires ayant conventionné avec la Caisse qui comptent parmi leur équipe un diététicien et/ou un psychologue. Le médecin généraliste prescrit la prise en charge et coordonne la continuité des soins pour les patients concernés, en lien avec l'équipe soignante.</p> <p>Prise en charge de plusieurs consultations avec diététicien et/ou psychologue en fonction des besoins détectés</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Equipe de soins coordonnés de la MSP –SISA ayant signé une convention avec la MSA Provence-Azur.
Où trouver cette offre ?	MSA la Tarasque à Tarascon (département des Bouches-du-Rhône)

Offre de soutien psychologique dans les tribunaux de commerce

Apesa

Thématique	Accompagnement, soutien psychologique
Public	Chefs d'entreprise engagés dans des procédures collectives en situation de souffrance psychologique
Objectif	Repérer les situations de souffrance chez les chefs d'entreprise au sein des Tribunaux de commerce et les orienter vers un accompagnement psychologique
Descriptif	<p>Dans les Tribunaux de commerce où le dispositif APESA est mis en place, il peut être proposé aux chefs d'entreprise en « danger » de prendre contact et d'être pris en charge par une cellule adaptée. En présence d'un chef d'entreprise dont l'état psychologique laisse supposer qu'il aurait besoin d'une aide, une « fiche alerte » est remplie par le professionnel déclenchant l'alerte et par le chef d'entreprise en risque suicidaire, ou l'un de ses proches. La « fiche alerte » est d'abord envoyée à un coordinateur chargé d'effectuer dans un délai maximum de 24h, une évaluation précise de la gravité de la situation, en appelant par téléphone le chef d'entreprise concerné.</p> <p>Cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue lui seront alors proposées afin de lui apporter le soutien dont il a besoin. Les professionnels prodiguant ces séances sont ceux faisant partie du programme : ils peuvent être psychologues, conseillers conjugaux, thérapeutes familiaux, addictologues.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	APESA, Tribunaux de commerce
Où trouver cette offre ?	https://www.apesa-france.com

Offre d'accompagnement juridique et psychologique

Association Stop Burn Out (SBO)

Thématique	Soutien psychologique, accompagnement juridique
Public	Tout public
Objectif	Préserver la santé au travail et lutter contre l'épuisement professionnel
Descriptif	<p>L'association déploie au quotidien des actions d'information et de sensibilisation des populations susceptibles d'être exposées aux risques psycho-sociaux. Elle assure également un accompagnement des bénéficiaires en souffrance sous un angle curatif qui repose sur l'expertise pluridisciplinaire à travers un parcours de reconstruction et de réinsertion professionnelle personnalisé d'une durée d'un an maximum et séquencé par une action sous un angle collectif au sein des entreprises par des accompagnements organisationnels et de formation. Un soutien juridique permet également une approche globale de la personne (notamment lors de problématiques économiques et financières).</p>
Partenariats / professionnels intervenant	<p>L'association SBO fédère des experts spécialistes de la problématique du syndrome d'épuisement professionnel, tels que des psychiatres, des thérapeutes, des préventeurs, des médiateurs, des formateurs, des avocats d'affaires, spécialistes notamment des activités agricoles et viticoles.</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Maison des Associations 50 Boulevard Saint Roch 06300 NICE</p> <p>Margareth BARCOUDA - Présidente 06 75 95 19 58 associationstopburnout@gmail.com</p>

B. Prévention du suicide

Dispositif 3114

Ministère de la Santé et de la Prévention

Thématique	Dispositif d'accompagnement (écoute / aide) et de repérage
Public	Toutes personnes en situation de souffrance psychologique et présentant un risque suicidaire. Les professionnels et les proches en lien avec des personnes en souffrance. Les personnes endeuillées par suicide.
Objectif	Aider, informer, agir en prévention du suicide
Descriptif	<p>Le 3114 est accessible 24h/24 et 7j/7, confidentiel et gratuit, dans la France entière.</p> <p>Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide est à l'écoute des personnes en souffrance. La plateforme agit pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soulager la détresse psychologique de la personne suicidaire, de son entourage et des personnes endeuillées à la suite d'un suicide ;• Aider les professionnels en contact avec des personnes en détresse ;• Sensibiliser la population à la problématique du suicide et à sa prévention ;• Promouvoir les efforts de prévention sur notre territoire ;• S'inscrire et participer à un écosystème local sanitaire, social et médico-social.
Partenariats / professionnels intervenant	Des professionnels du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide. Le 3114 est piloté par le ministère de la Santé et de la Prévention.
Où trouver cette offre ?	En composant le 3114 ou en consultant le site internet dédié : https://3114.fr/3114paca@ap-hm.fr

Dispositif « Vigilans » PACA

Hôpital de la Timône, Marseille

Thématique	Accompagnement, prévention de la récurrence suicidaire
Public	Toutes personnes ayant réalisé une tentative de suicide
Objectif	Réduire le nombre des récurrences ainsi que la mortalité par suicide en créant avec l'ensemble des intervenants concernés un véritable « filet de sécurité » autour du patient durant la période aiguë qui suit le passage à l'acte suicidaire.
Descriptif	<p>Vigilans est un dispositif de veille et de recontact systématique, par téléphone et/ou cartes postales, des patients suicidants. Il s'agit d'un dispositif de soins novateur qui s'inscrit en complément des autres dispositifs de soins existants. Vigilans constitue un véritable outil de suivi qui procède en trois étapes :</p> <p>Après une tentative de suicide (souvent à la sortie d'hospitalisation) le patient reçoit la carte avec le numéro de téléphone de Vigilans, qu'il peut contacter à tout instant afin de maintenir le dialogue ;</p> <p>Si la personne a déjà fait plus d'une tentative de suicide, les vigilanseurs la contactent par téléphone entre dix et vingt jours après sa sortie de l'hôpital pour s'informer de son état de santé. S'il ne répond pas, le médecin traitant et le psychiatre sont contactés. Quant au patient, il reçoit une carte postale personnalisée ou un SMS tous les mois durant quatre mois ;</p> <p>Au bout de 6 mois, toutes ces personnes sont rappelées pour une évaluation téléphonique détaillée de leur situation et de leur état de santé mentale. À la suite de cette évaluation, la veille est soit reconduite, soit terminée car jugée superflue.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Une équipe de professionnels de santé contactent les patients et / ou réceptionnent leurs appels. Ils évaluent le risque suicidaire et coordonnent les recours disponibles pour le patient.
Où trouver cette offre ?	Contact : vigilanspaca@ap-hm.fr Tél. 04 13 42 92 10
	En cas de détresse ou d'urgence psychologique, rapprochez-vous des urgences psychiatriques les plus proches de votre domicile ou composez le 15

ARS

Thématique	Information, accompagnement, veille
Public	Adolescents (mineurs) ayant fait une tentative de suicide ou présentant des idées suicidaires
Objectif	ASMA est un dispositif de veille et d'appui à la coordination autour des adolescents suicidant avec pour principal objectif la baisse de la récurrence des tentatives de suicide de l'adolescent.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge des enfants (mineurs de moins de 18 ans) ayant réalisé une tentative de suicide ou présentant des idées suicidaires. • Maintien du contact actif avec les mineurs à risque de récurrence. • Mise en place de la prise en charge du mineur par le dispositif de soins. • Assurer un appui à la coordination des soins aux intervenants de terrain : professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, de l'éducation et de la protection de l'enfance.
Partenariats / professionnels intervenant	Une équipe de professionnels de santé contactent les patients et / ou réceptionnent leurs appels. Ils évaluent le risque suicidaire et coordonnent les recours disponibles pour le patient.
Où trouver cette offre ?	Le réseau ASMA s'étend sur les Bouches du Rhône, le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence et les Hautes-Alpes. Le dispositif sera déployé dans le Var en 2023. Site internet : https://www.asma.care/

Equipes mobile psychiatrie

Centres Hospitaliers

Thématique	Accompagnement, intervention en lien avec des troubles psychiatriques
Public	Toutes personnes en situation de décompensation ou souffrant de troubles psychiques
Objectif	Faire face à la désertification médicale dans le Centre Var en proposant une démarche « d'aller vers » les personnes les plus isolées ayant des troubles psychiques
Descriptif	<p>Les équipes mobiles ont pour vocation à raccourcir le délai d'évaluation et de prise en charge des personnes ayant des troubles psychiques, afin d'éviter leurs aggravations et leurs errances. Le but est d'apporter des réponses rapides de proximité par un lien social étroit et une analyse conjointe des situations avec les professionnels du secteur. L'équipe mobile de réhabilitation a pour objectif de mettre à disposition des patients des outils leur permettant de se rétablir dans la durée.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Centres hospitaliers, équipe pluridisciplinaire
Où trouver cette offre ?	<p>Dans les Alpes Maritimes (équipe mobile psychiatrique précarité) :</p> <p>Ces interventions peuvent se situer soit au CCAS de la ville de Nice, qui a passé une convention avec le CHU, soit dans l'une des associations prenant en charge des personnes en situation de précarité, soit dans la rue en coordination avec le Samu Social, soit à la Policlinique de l'hôpital Saint Roch où une consultation EMPP est ouverte.</p> <p>Dans les Bouches-du-Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none">• CH Edouard Toulouse, 118, chemin de Mimet - 13015 Marseille• 04 91 96 97 17 / emlpp@ch-edouard-toulouse.fr• Equipe mobile du CH Aix - Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE / 04 42 16 18 04• Equipe mobile de rue. Secteur 8, 9 et 10 à arrondissements (A.P-H.M. 80 rue Brochier – 13005 Marseille) 04 91 38 00 00 <p>Dans le Var (CH Henri Guerin à Pierrefeu)</p> <ul style="list-style-type: none">• Equipe mobile enfants et adolescents : 04 94 33 18 44• Equipe mobile psychiatrie du patient âgé : 04 94 33 18 88• équipe mobile en soins de réhabilitation : 04 94 33 18 00

C. Dispositifs de formation en lien avec la prévention du suicide

Formations sur le risque suicidaire

Comité d'éducation pour la promotion de la santé (CODES), ARS et MSA

Thématique	Dispositif de formation
Public	Tous citoyens (module repérage), professionnels cliniciens (module évaluation et orientation) et professionnels intervenant sur des urgences suicidaires (module intervention)
Objectif	Améliorer le repérage, l'évaluation et l'intervention de la crise suicidaire
Descriptif	<p>Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide, Le CODEPS13 et les CODES mettent en place avec le soutien de l'ARS plusieurs formations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les formations « repérage de la crise suicidaire » dites « sentinelles » pour repérer les personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de son travail, aller vers ces personnes et ajuster ses modalités relationnelles pour entrer en contact avec elles.• Les formations « évaluation et orientation de la crise suicidaire » pour mieux évaluer les apparitions de la crise et pour mieux orienter vers les professionnels adéquates.• Les formations « intervention de crise suicidaire » pour améliorer les compétences cliniques et les habiletés en intervention de crise suicidaire.
Partenariats / professionnels intervenant	Formateurs agréés par l'ARS et formés par le Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide
Où trouver cette offre ?	<p>Codes06 : https://www.codes06.org/ Contact : Emilie Marcel - 04 93 18 80 78</p> <p>Codeps13 : https://www.codeps13.org/ Contact : Gwénaëlle Ménez - 09 72 15 36 51</p> <p>Codes83 : https://www.codes83.org/ Contact : Yannick Turmel - 04 94 89 47 98</p>

D. Dispositifs de formation en lien avec la santé mentale

Premiers secours en santé mentale (PSSM)

Association créée par l'Infipp, Santé Mentale France et l'Unafam

Thématique	Formation, repérage
Public	Tout public
Objectif	Repérer les signes précurseurs d'une crise psychique
Descriptif	<p>La formation aux PSSM vise à repérer les troubles psychiques ou les signes précurseurs de crise, afin d'intervenir précocement et de façon proactive sur le modèle des « gestes qui sauvent ».</p> <p>Elle permet de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre la stigmatisation des personnes présentant un trouble psychique.• Développer la capacité à soutenir et orienter les personnes concernées. <p>Il existe deux déclinaisons du programme : PSSM standard ou jeunes.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Association PSSM France garant du répertoire des formateurs et propose un calendrier des formations
Où trouver cette offre ?	<p>https://pssmfrance.fr/ info@pssmfrance.fr 04 37 47 90 84</p>

E. Dispositifs de lutte contre les troubles d'addiction

Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARRUD) et Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	
Etablissements médico-sociaux (associations, centres hospitaliers, etc.)	
Public	Prévention, accompagnement
Objectif	Tout public consommateur de produits psychoactifs avec des problématiques d'addiction Lutter contre les troubles addictifs et permettre une mise en relation vers le soin
Descriptif	Le CAARRUD propose un accueil individuel et collectif pour apporter de l'information et un conseil personnalisé aux personnes usagers de drogues Le CSAPA propose un accompagnement aux personnes en difficulté avec leur consommation de substances psychoactives (drogues, alcool, tabac, médicaments).
Partenariats / professionnels intervenant	ARS, Associations locale. Les équipes intervenantes sont pluridisciplinaires : infirmiers, médecins, travailleurs sociaux, etc.
Où trouver cette offre ?	6 CSAPA et 4 CAARRUD dans le département des Alpes-Maritimes 13 CSAPA et 7 CAARRUD dans le département des Bouche du Rhône 14 CSAPA (sites et antennes) et CAARRUD dans le département du Var

F. Dispositif de repérage des situations de mal-être / crise suicidaire

Réseau des Sentinelles agricoles

MSA Provence Azur

Thématique	Dispositif de repérage
Public	Toute personne volontaire pour détecter les personnes en situation de mal-être : professionnels de la MSA, élus de la MSA, partenaires de la MSA
Objectif	Repérer, alerter et agir pour la prévention du suicide
Descriptif	<p>Ce réseau est composé de personnes volontaires, majeures et bénévoles ayant pour principales missions de repérer, d'orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent être les aider : service Agri'écoute, cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être, structures d'accompagnement comme les cellules Agriculteurs en difficulté et le tissu associatif.</p> <p>La MSA Provence-Azur est en charge de la coordination du déploiement des formations sentinelles sur le territoire en lien avec l'ARS et les CODES (cf. fiche formations des CODES).</p> <p>Le réseau des sentinelles est animé par la MSA, qui propose, sous différents formats, l'actualisation des connaissances des sentinelles, des échanges de pratiques, etc.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	MSA Provence-Azur, ARS, Codes, formateurs-rices certifié-e-s par l'ARS et le GEPS
Où trouver cette offre ?	Pour rejoindre le réseau sentinelles de la MSA, contactez Sarah Benayoun, au 04.91.16.68.54 - 06.08.00.13.60 ou benayoun.sarah@provence-azur.msa.fr

05

**Situation
familiale
et vie privée**

A. Soutien familial

La médiation familiale	
Associations locales, CAF, professionnel libéral	
Thématique	Accompagnement, soutien intrafamilial
Public	Toutes personnes vivant des conflits intrafamiliaux
Objectif	Soutenir les personnes face à des conflits intrafamiliaux et éviter les situations de rupture
Descriptif	La médiation familiale est une démarche spécifique soutenue par un professionnel qui permet aux membres d'une famille, qui traversent une situation de conflit, d'incompréhension... de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre des décisions qui les concernent.
Partenariats / professionnels intervenant	Psychologues, travailleurs sociaux
Où trouver cette offre ?	<p>Dans les Alpes-Maritimes :</p> <p>Médiation : 06 04.93.34.99.19 UDAF 06 : 04.92.47.81.10 Médiation Familiale Mosaïque : 04.93.70.50.22</p> <p>Dans les Bouches du Rhône :</p> <p>Résonances : 04.42.67.14.17 SAUVEGARDE 13 : 04.91.13.72.46 C.A.F.C La Recampado : 04.42.20.47.09 EPIS 13 : 04.91.84.50.00</p> <p>Dans le Var :</p> <p>Ecole des Parents et des Educateurs du Var : 04 94 87 63 11 ADSEAAV : 04 94 93 30 21 Médiation Var Familles : 06 80 41 60 50 Résonnance : cparahy-resonances@orange.fr</p>

Les espaces rencontres

Opérateurs locaux (associations, etc.)

Thématique	Accompagnement, soutien intrafamilial
Public	Tout public
Objectif	Aider au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents à l'occasion de crises ou de ruptures familiales graves
Descriptif	Les espaces de rencontre sont des lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.
Partenariats / professionnels intervenant	Structures de type associatif ou relevant d'une collectivité territoriale, les espaces sont regroupés au sein de deux fédérations: la Fédération Française des Espaces-Rencontre -FFER- et la Fédération Nationale de la Médiation Familiale – FENAMEF-, subventionnées par le ministère de la justice via le programme 101 de la mission justice.
Où trouver cette offre ?	Dans les Alpes-Maritimes : Trait d'Union : 04.92.19.75.61 MONTJOYE : 04.97.11.47.60 UDAF : 04.92.47.84.28 Dans les Bouches du Rhône : SAUVEGARDE 13 : 04.95.08.21.24 EPE : 04.91.33.09.30 CAFC La Récampado : 04.42.20.47.09 Dans le Var : ADSEAV : 04 98 16 33 00 AXIS : 04 94 92 86 86 EPEV : 04.94.87.63.11

B. Soutien aux jeunes et adolescents

Maison des adolescents

Ministère des solidarités et de la santé

Thématique	Premier accueil – évaluation - orientation
Public	Toutes situations concernant la demande du jeune de 12 à 25 ans accueilli (souffrance psychique, difficultés familiales, sociales, aide aux démarches...)
Objectifs associés	Organiser un premier accueil inconditionnel des jeunes varois de 12 à 25 ans. Lieu d'échange d'information et d'écoute avec des professionnels permettant l'orientation et la prise en charge du public accueilli
Partenariats / professionnels intervenant	Equipe pluridisciplinaire : médecins (dont psychiatres), infirmière, éducateurs, assistante de service social, psychologues, sophrologue, éducateur sportif, diététicienne.
Où trouver cette offre ?	<p>Dans les Alpes-Maritimes :</p> <p>Centre Marina Picasso 2A rue Raynardi, 06000 Nice 04 93 26 10 92 07 85 27 35 31 par SMS uniquement maisado@lenval.com https://lenval.org/centre-marina-picasso</p> <p>Dans les Bouches-du-Rhône :</p> <p>12 Rue St Adrien, 13008 Marseille 04 13 31 63 40 https://www.mda13nord.fr/</p> <p>Dans le Var :</p> <p>71 Place Pécheret 83000 TOULON 04 94 92 11 12 http://www.mda83.org/</p> <p>Territoire : Département du Var (accueil physique à Toulon et possibilité de téléconsultation psychiatre à Draguignan)</p>

C. Appui à la parentalité

Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Opérateurs locaux (associations, etc.)

Thématique	Information, conseils, accompagnement
Public	Accessible à tous les parents
Objectif	Soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité.
Descriptif	<p>Les cherchent à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif,• Valoriser les rôles et les compétences des parents,• Rompre l'isolement des parents en favorisant des initiatives permettant rencontres, échanges et partages d'expériences,• Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs qui contribuent à ces initiatives, afin de permettre une meilleure circulation des informations entre tous,• Développer des synergies, susciter des initiatives nouvelles et mutualiser des pratiques et des connaissances pour un enrichissement de tous.
Partenariats / professionnels intervenant	Les principaux acteurs / partenaires des REAAP sont : les équipes du centre social, les CAF, les MSA et les Conseils départementaux
Où trouver cette offre ?	<p>https://monenfant.fr/</p> <p>Pour bénéficier de cette offre, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie.</p>

D. Accompagnement pour faire face à un accident de vie

Parcours attentionnés « je me sépare », « perte d'un proche »

MSA Provence Azur

Thématique	Accompagnement, orientation
Public	<p>Tous les adhérents MSA ciblés dans les parcours attentionnés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Je me sépare : adhérents MSA mariés ayant déclaré une séparation récente auprès de la MSA,• J'ai perdu un proche : accompagnement des proches en cas de décès d'un adhérent actif, de son conjoint ou d'un enfant (jusqu'à 25 ans).
Objectif	<p>Permettre une prise en charge précoce d'adhérents (et/ou de leur famille) lors de moments de vulnérabilité de leur parcours de vie, pour mieux les accompagner dans leur accès aux droits et aux démarches et leur proposer un accompagnement personnalisé si nécessaire.</p>
Descriptif	<p>Le repérage du public concerné est réalisé par requête ou au fil de l'eau. Il permet à l'adhérent et/ou sa famille de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recevoir une information (mail ou appel pro-actif),• Bénéficier d'un RDV personnalisé (RDV prestations),• Être accompagné par un travailleur social,• Être orienté vers les dispositifs externes à la MSA.
Partenariats / professionnels intervenant	<p>L'ensemble des services de la MSA est mobilisé sur ces parcours, en fonction de la thématique ciblée.</p> <p>Pour le parcours j'ai perdu un proche, un référent par service est impliqué dans le dispositif.</p>
Où trouver cette offre ?	<p>Pour plus d'informations concernant cette procédure interne à la MSA, vous pouvez vous rapprocher de Marie Poggi, poggi.marie@provence-azur.msa.fr / 04 91 16 58 26</p>

E. Accompagnement pour les personnes en situation de handicap et leurs proches

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Conseil Départemental

Thématique	Information, orientation, accompagnement
Public	Personnes en situation de handicap et leurs familles
Objectif	Faciliter les démarches des personnes handicapées
Descriptif	La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans chaque département. La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.
Partenariats / professionnels intervenant	Tous les acteurs médico-sociaux, sociaux et sanitaires du département
Où trouver cette offre ?	<p>MDPH des Alpes Maritimes 27 Bd Paul Montel, 06200 Nice Tél : 0805 56 60 06</p> <p>MDPH des Bouches-du-Rhône 4 quai d'Arenc – 13304 Marseille Tel : 0800 814 844</p> <p>MDPH du Var Technopole Var Matin 293 Route de la Seyne CS 70 057 – 83 192 Ollioules Tél : 04 94 05 10 40</p>

06

**Dispositifs
de coordination**

A. Entité de coordination sur le volet santé

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

ARS

Thématique	Coordination des acteurs
Public	Professionnels de santé
Objectifs associés	Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Les CPTS sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.
Partenariats / professionnels intervenant	La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiés.
Situations prises en charge	Organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile
Où trouver cette offre ?	https://www.fcpts.org/cartographies/cartographie-departementale-des-cpts/cartographie-alpes-maritimes/ https://www.fcpts.org/cartographies/cartographie-departementale-des-cpts/cartographie-bouches-du-rhone/ https://www.fcpts.org/cartographies/cartographie-departementale-des-cpts/cartographie-var/

Dispositif d'appui à la Coordination (DAC)

ARS

Thématique	Coordination des acteurs
Public	Tout public avec un parcours complexe
Objectifs associés	<p>Le dispositif d'appui à la coordination vient prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés dans leur parcours de soin.</p> <p>Il permet, d'apporter des réponses aux situations complexes que rencontrent les professionnels, quels que soient la pathologie et l'âge de la personne, et de les soutenir dans la gestion et la coordination des prises en charge et accompagnements.</p> <p>Ce dispositif peut également répondre aux demandes des personnes et de leurs aidants, sur conseils de professionnels de la santé, et ainsi faciliter leur parcours en apportant une réponse coordonnée et adaptée à l'ensemble de leurs besoins (démarches nécessaires pour adapter un logement, organisation des professionnels pouvant intervenir au domicile, recherche d'une ressource ...).</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Coordinateurs de parcours (IDE, travailleurs sociaux...), médecins...
Où trouver cette offre ?	<p>Alpes-Maritimes : DAC C3S (Centre de Soutien Santé Social) 04 92 00 02 03 contact@plateforme-c3s.org</p> <p>DAC Cap Azur-Santé 04 92 91 96 26 contact@capazursante.com</p> <p>PTA Est Azur 04 93 85 11 25 contact@pta-est-azur.fr</p> <p>Bouches-du-Rhône : PTA Apport Santé contact@apport-sante.org 04 42 642 642</p> <p>PTA Pratic Santé 04 91 52 23 21 contact@pratic-sante.fr</p> <p>Var : DAC Ouest : 04 94 35 32 01 DAC Est : 04 94 47 02 02 https://dac83.fr/</p>

B. Entités de coordination sur le volet médico-social

Communauté 360	
Ministère des Solidarités	
Thématique	Accompagnement, information, coordination
Public	Apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles
Objectifs	Structurer un réseau de professionnels soutenant les parcours de vie des personnes en situation de handicap
Descriptif	<p>Les personnes et leurs familles peuvent contacter le 0800 360 360 pour accéder à de l'aide. Accessible sur l'ensemble du territoire, ce numéro unique, permet à toute personne, en tout lieu, d'être mis en relation avec un interlocuteur expert.</p> <p>Les Communautés 360 concentreront leur action vers la recherche de solutions concrètes au plus près des lieux de vie des personnes, à l'aide de professionnels dédiés, les conseillers en parcours afin d'accompagner l'exercice effectif des droits, pour activer les réponses auprès des personnes le plus rapidement possible et pour éviter les ruptures de parcours. Les personnes pourront également être soutenues lors de la définition de leur projet, en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé. Il s'agit par exemple de proposer un soutien aux familles à la suite de l'annonce d'un diagnostic, aux âges charnières ou encore suite à l'avancée en âge de l'aidant.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Ces communautés interviennent à un niveau départemental, en étroite collaboration et en complémentarité du rôle dévolu aux MDPH, en lien avec les parties prenantes du milieu ordinaire tout comme les professionnels du secteur médico-social.
Où trouver cette offre ?	Alpes-Maritimes : PEP 06 et MDPH 06 Bouches du Rhône : UNAPEI ALPES PROVENCE Var : UGECAM PACA CORSE

Cellule Ecoute et Vigilance

Conseil départemental du Var

Thématique	Accompagnement, information, coordination
Public	Tout public : ensemble de la population et professionnels
Objectifs	Renforcer le rôle du Département dans la protection des adultes vulnérables en recueillant et en traitant les signalements relatifs aux adultes vulnérables
Descriptif	<p>La Cellule Écoute et Vigilance (CEV) assure le recueil et le traitement des signalements concernant ce public. Elle évalue le danger encouru par ces personnes et veille à apporter une réponse aux difficultés repérées en termes de protection sociale, familiale, médicale ou juridique.</p> <p>La mission assurée par la CEV s'adresse aussi bien aux professionnels qu'à l'ensemble de la population. Elle est ainsi un « lieu-ressources », d'expertise et de coordination pour les travailleurs sociaux du Département du Var mais aussi pour d'autres institutions.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Professionnels du secteur social et médico-social
Où trouver cette offre ?	<p>Par téléphone : Les signalements sont réceptionnés à la Cellule Écoute et Vigilance Tél.: 04.83.95.74.33</p> <p>Toutefois, une articulation particulière, visant à évaluer les situations signalées, a été formalisée avec l'association ALMAVAR, reconnue sur le plan national, qui recueille également le signalement de personnes adultes vulnérables : Numéro national 3977</p> <p>Par écrit : Un accusé de réception du signalement est adressé à la personne ou au service qui a signalé la situation. C'est l'assurance, pour la personne à l'origine du signalement, du traitement du dossier. Une prise de contact téléphonique peut également être effectuée.</p> <p>Physiquement : Adresse de la Cellule Écoute et Vigilance : Site Vincent Allègre - 254, avenue Rageot de la Touche - 83200 Toulon</p>

C. Entités de coordination sur le volet mal-être agricole

Parcours personnes en situation de mal-être	
MSA Provence Azur	
Thématique	Accompagnement, orientation
Public	Tous les adhérents MSA en situation de fragilité multiforme, plurielle (financière, physique, psychologique, familiale, professionnelle, etc.)
Objectif	Intervenir sur les situations de fragilités le plus précocement possible afin d'éviter que la situation devienne cumulative.
Descriptif	<p>Le signalement de la situation de mal-être se fait à travers un logiciel interne à la MSA ou via une plateforme externe (pour les partenaires de la MSA). Ces outils permettent de remonter les problématiques et de créer une alerte afin que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chaque service technique / métier puisse faire le point sur la situation de la personne• Qu'un travailleur social se rapproche de la personne en difficulté pour évaluer les besoins et proposer un accompagnement adapté <p>En fonction des besoins, une orientation vers la cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être est effectuée afin de faciliter la coordination des équipes autour de la situation.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	L'ensemble des services de la MSA sont impliqués dans ce parcours, à minima un référent étant identifié par service
Où trouver cette offre ?	<p>Pour plus d'informations concernant cette procédure interne à la MSA, vous pouvez vous rapprocher de Sarah Benayoun (co-pilote cellule mal-être), benayoun.sarah@provence-azur.msa.fr / Tél : 04.91.16.68.54 - 06.08.00.13.60 ou Marie-Claire Sinakx (co-pilote cellule mal-être), sinakx.marie-claire@provence-azur.msa.fr</p> <p>Pour accéder à la plateforme de recueil des signalements à destination des partenaires, cliquez-ici</p>

Cellule pluridisciplinaire de prévention du « mal-être » agricole

MSA Provence Azur

Thématique	Accompagnement, orientation
Public	Salariés et exploitants agricole en situation de mal-être / risque suicidaire
Objectifs	Identifier dans une logique pluridisciplinaire les solutions d'accompagnement à apporter aux personnes en situation de mal-être (orientation vers les dispositifs adaptés)
Descriptif	Cette cellule se réunit tous les mois en présence des membres référents de chaque service métier et service technique de la MSA afin d'identifier les solutions adaptées pour les adhérents en situation de mal-être
Partenariats / professionnels intervenant	Travailleurs sociaux, médecin du travail, préventeurs, vie mutualiste, services techniques (prestations familiales, cotisation, recouvrement)
Où trouver cette offre ?	<p>La cellule pluridisciplinaire « mal-être » agricole est portée par la MSA Provence Azur. Pour plus d'informations concernant cette cellule, vous pouvez contacter les deux pilotes :</p> <p>Sarah Benayoun benayoun.sarah@provence-azur.msa.fr Tél : 04 91 16 68 54 - 06 08 00 13 60</p> <p>Marie-Claire Sinakx sinakx.marie-claire@provence-azur.msa.fr</p>

Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

DDTM

Thématique	Accompagnement, orientation, coordination
Public	Exploitants agricoles connaissant des difficultés principalement d'ordre économiques
Objectifs	Accompagner les agriculteurs en difficultés vers les solutions les plus adaptées à leur situation.
Descriptif	La cellule se réunit périodiquement pour examiner l'ensemble des situations d'exploitants en difficultés dont elle a été informée. Elle analyse et discute de la situation financière, économique et sociale de l'exploitant et elle se prononce sur les modalités d'accompagnement à proposer à l'agriculteur, les éventuelles recommandations et définit ensuite le membre le plus à même de présenter ces conclusions à l'agriculteur.
Partenariats / professionnels intervenant	Chambre d'agriculture, MSA, Conseil départemental, organismes bancaires, experts comptables, DDPP, DDETS, Associations, DGFIP, etc.
Où trouver cette offre ?	<p>DDTM 06 : Eleonore Rakotonirina eleonore.rakotonirina@alpes-maritimes.gouv.fr 04 93 72 74 50</p> <p>DDTM 13 : Catherine Lepiece-Gielen catherine.lepiece-gielen@bouches-du-rhone.gouv.fr 04 91 28 41 73 https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Agriculteurs-en-difficulte</p> <p>DDTM 83 : Stéphanie Maillard stephanie.maillard@var.gouv.fr 04 94 46 82 99</p>

Cellule départementale « Bien-être animal » animaux de rente

DDPP / GDS

Thématique	Coordination, accompagnement
Public	Exploitants agricoles travaillant avec des animaux
Objectifs	Prévenir et lutter contre la maltraitance animale
Descriptif	<p>Avec la création des cellules départementales opérationnelles (CDO), la lutte contre la maltraitance est organisée en réseau de partenaires, chacun ayant des compétences différentes. L'objectif : proposer la solution la plus adéquate à l'éleveur, après avoir analysé sa situation globale au regard des différentes informations partagées. Chaque cellule départementale a une composition qui lui est propre, le but étant de correspondre aux besoins du territoire. Les acteurs travaillent en coordination au niveau local et respectent une charte d'éthique et de confidentialité.</p> <p>Ce dispositif comporte deux volets : un volet préventif (dialogue entre professionnels pour identification de mesures) et un volet de situation d'urgence, lorsque la maltraitance animale est avérée (retrait des animaux, plan de reconversion ou un projet de départ à la retraite par exemple...)</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Groupements de défense sanitaire (GDS), Direction Départementale de Protection des Populations, Chambres d'agriculture, Direction Départementale des Territoires, MSA, syndicats, organisations professionnelles vétérinaires, associations...
Où trouver cette offre ?	<p>Pour les Alpes-Maritimes : GDS - gds06@reseaugds.com - 04 97 25 76 57 DDPP - Anaïs Grassin - anais.grassin@alpes-maritimes.gouv.fr - 06 83 98 34 39</p> <p>Pour les Bouches-du-Rhône : Pour le volet préventif : GDS13 Maison des Agriculteurs 22 avenue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01 Tél : 04 42 23 86 37 gdsbdr@yahoo.fr ou gds13@reseaugds.com</p> <p>Pour le volet d'urgence : DDPP 13 22, rue Borde 13008 MARSEILLE Tel : 04 91 17 97 68 ddpp-spae@bouches-du-rhone.gouv.fr Dr Letavernier Benoîte (Cheffe du service) 06 43 26 82 70 Dr Harzé Julien (Chef Adjoint du service) 06 44 14 29 96</p> <p>Pour le Var : DDPP 83 Sophie STRUGAR - sophie.strugar@var.gouv.fr - 04 83 24 61 21 GDS 83 - Severine.PASTORELLI - gds@var.chambagri.fr - 04 94 50 54 61</p>

REAGIR

Chambre d'agriculture

Thématique	Accompagnement
Public	Agriculteurs en difficulté
Objectifs	Accompagner précocement les agriculteurs en difficulté avant même qu'ils ne se trouvent en difficulté grave
Descriptif	<p>Les Chambres d'agriculture disposent du « service » ou de la réponse adaptée pour trouver des solutions et proposer un accompagnement personnalisé, variable d'un département à l'autre, tenant compte des particularités territoriales.</p> <p>Pour tous les agriculteurs, les viticulteurs, des conseillers spécialisés sont présents pour évaluer la situation, réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation, ou un secours d'urgence en lien avec la MSA ; et permettre ainsi de franchir une période difficile et redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé.</p>
Partenariats / professionnels intervenant	Les cellules Réagir, dédiées aux dossiers des agriculteurs en difficulté, sont pilotées par le président de la Chambre d'agriculture ou son représentant. Elles sont organisées en partenariat avec des partenaires : FNSEA, MSA, Jeunes agriculteurs, la confédération paysanne, etc.
Où trouver cette offre ?	https://chambres-agriculture.fr/

Pour toute question concernant cet annuaire,
n'hésitez pas à contacter Sarah Benayoun,
Référente du programme de prévention du mal-être en agriculture :

Tel : 04 91 16 68 54

benayoun.sarah@provence-azur.msa.fr

